

## Volume 660.

## Tonkin

1669-1702

1669  
Avril

P. Philippe de Marini de la Société de Jésus à ... — Il  
communique la pièce qui il envoie à la propagande contre les missionnaires français.

(Dernière page de la pièce suivante p. 9).

Mémoire des R.R. P. Jésuites contre les Missions de la  
Société des Missions étrangères qui ont envahi les missions du Cambodge, de la  
Cochinchine et du Tonkin par ordre de Mgr. Lamotte d'Amber. — Zèle et vertus  
des Jésuites reconnus par le Pape et par tout le monde. Leurs succès. 9. On envoie  
M. Deydier et de l'ourge alors que la persécution était éprouvée pour un temps  
les Jésuites. 10. L'arrivée de ces missionnaires est un danger pour le commerce  
portugais et par suite pour la propagation de la foi. Les rois du Tonkin et de Co-  
chinchine n'ont reconnu et tolérée jusqu'ici que les Jésuites. 11. Les missionnaires sont  
déguisés en marchands, leur fourberie dévoilera de nouveau la persécution  
d'ignorance des prêtres indigènes. 12. Inconduite de quelques-uns. On a traduit en  
portugais les prières du Canon, et du portugais en tonkinois, et mal traduit. 13.  
Défenses portées pour l'abstinence contre les lois de l'Eglise. Interdiction des funé-  
raires en usage et approuvées, permission de prier pour les païens défunt. Chan-  
gements apportés dans l'administration du Baptême. Obligation de l'ordination men-  
tale imposée aux néophytes. Confession par interprète. C'est un joug insupportable.  
14. Les Jésuites exigent la production des bulles de Mgr. Lamotte d'Amber, car jusqu'  
à ce que les évêques de Macao et de Malacca ont été en possession d'un droit sur ces régions  
15. Mgr. Lamotte d'Amber aime la pompe et fait l'usure. 16. Il a déclaré nullas  
les confessions faites aux Jésuites. Mgr. Lamotte d'Amber a été bien reçu par les Jésuites  
17, il les a calomniés, 18, Missionnaires délicieux jeûneurs, et détracteurs de leurs  
frères religieux, échouant des études. 19.

Notes sur deux libelles adressés à Mgr. Lamotte d'Amber et  
par le P. Marini au nom des Jésuites. — Le P. de Marini craint  
qu'on accorde les Jésuites d'être restés trop longtemps hors de leur mission.

# Volume 660.

Leurvoi de missionnaires était une nécessité, des bons résultats. 21. Il eût été nécessaire d'envoyer des prêtres indigènes pour aider les missionnaires, quoique ne sachant pas le latin, ils ne sont pas aussi ignorants qu'on le prétend, leurs vertus. 24. Le binaage à certains jours, n'a jamais été fait sans raison. Ces changements faits dans l'administration du baptême l'ont été pour venir à la coutume de l'église romaine. Ces monnaies de Mgr. Lamotte-Lambert n'ont été rédigées que pour le bon ordre de la mission et l'union chrétienne de tous les missionnaires. 25. Ces plaintes des Portugais, qu'ils ont sujet de se plaindre, doivent s'adresser à leur propagande et non aux missionnaires. Ces accusations de larc et d'usure elles-mêmes peuvent ne pas avoir été trouvées. 26. Mgr. Lamotte-Lambert a simplement déclaré dans un témoignage que les pouvoirs des vicaires apostoliques étaient nécessaires aux missionnaires, même religieux, pour entendre les confessions. Mgr. Lamotte-Lambert a été obligé parfois de réprimander les fidèles, mais il ne les a pas calomniés. 27. Controverse sur les nones fonctionnées données aux prêtres, évêques ou religieux. 28.

## Réponse du Secrétaire apostolique au Mémoire du P. Marini adressé à la Propagande. — Tantier des fidèles.

Contradictions de leur avocat. 33, bon peu de bonne foi, bon manque d'humilité; c'est Dieu qui a fondé la mission et non pas les fidèles. 34, bon manque de charité: il appelle intrus et envahisseurs des missionnaires envoyés de Dieu; Il loue le P. Teagedo, ensuite, d'avoir déclaré Mgr. Lamotte-Lambert suspect de herésie et refuse alors de vainus prétextes de le soumettre à lui. 35, il se réclame du patronage du Roi de Portugal pour fermer les missions aux missionnaires dans crainte d'excommunication. 36, il se réclame de l'Évêque de Macao qui avoue n'avoir point de juridiction au Tonkin. 37, il a manqué de faire chasser les prêtres envoyés au Tonkin par Mgr. Lamotte-Lambert, il traite les missionnaires français d'explorateurs envoyés par Louis XIV, des injures et des outrages. 38, vengeance des fidèles exercée contre Mgr. Lamotte-Lambert qui leur reprochait de faire le commerce; fausse accusation: les cérémonies des funérailles que Mgr. Lamotte-Lambert décrivait, n'ont pas été autorisées par Rome. No. Mgr. Lamotte-Lambert n'a jamais dit que l'oration mentale fut absolument nécessaire au salut; il a écrit des coutumes suivies par les fidèles dans les cérémonies du Baptême pour venir aux écoles romaines. 45. Quant à la confession par interprète, on répond: roventi nulla si injuria. Mgr. Lamotte-Lambert n'est pas un faublair. 46. Si une

# Volume 660.

des seuls n'est dépendu qu'en Carême. 47. Du Binage, de l'ordination des prêtres indigènes qui ignorent le latin. De la traduction du Canon de la Messe en amazone. 48. Des effets de l'entrée de M. M. Chereul et Deydier au Tonkin. 50. Tâches terribles de l'avocat des Jésuites. 51. L'accusation d'orgueil, d'avarice & d'ouvre portée contre Mgr. Lamotte-Lambert est pure calomnie. 51.

1672  
- 16 février.

53

*Relacio de una carta que del Reimode de Enquin escribio el muy R.P. Felipe Marini (par P. Jean de la Camara). — Pièce portugaise.*

"  
**P. Marini à M. Deydier.** — Il a lu une lettre de M. Deydier au P. Fuchs. Les Jésuites travaillent à la gloire de Dieu depuis 45 ans dans la mission et tout le monde les honore, personne jusqu'à ce que l'on a accusé de mendouze. Ils ont subi des persécutions continues des prédateurs de l'Evangile, mais ces persécutions ne leur ont rien enlevé de leurs vertus. Au retour du P. Fuchs, il était naturel que les chrétiens reviennent à lui. 52. La qualité de vicaire apostolique accordée à Mgr. Lamotte-Lambert est discutable : droits du Roi de Portugal. 53. Juridiction de l'Évêque de Macao. Mgr. Lamotte-Lambert devrait monter à Paris des bulles, de trouver le nom du Roi de Portugal. Ses prétentions de Mgr. Lamotte-Lambert sont énormes. 54. Les Évêques hérétiques ne sont pas si rares. On a étudié qu'il se noyait et publie qu'il était hérétique. C'est lui qui a la charge des âmes au Tonkin et non M. Deydier. 55. Il obéit au Pape, que M. Deydier obéit, s'il veut, à l'Évêque de Bénarès. 56. Addition à cette lettre : — M. Deydier a voulu chasser le vénérable P. Bernard, Franciscain, il veut encore chasser le P. Fuchs, mais qu'il se souvienne de l'aventure de M. Chereul au Cambodge. 57. M. Deydier a délié tous les chrétiens de l'obéissance aux Jésuites, il change ses prières composées par les Jésuites, il indique aux chrétiens une réponse devant les magistrats qui veulent l'affection. 58. M. Deydier a abusé des mariages chrétiens qui avaient contracté d'autres mariages. 58.

## Remarques sur la lettre du P. Marini à M. Deydier 58.

D'inscription de lettre impolie, lettre insolente. Avant l'arrivée du P. Marini, les chrétiens Jésuites appelaient Mgr. Lamotte-Lambert le faux Évêque. Les Jésuites ne veulent le reconnaître que comme voleur à tempus. 59. Le P. Marini parl de Siam dans prendre congé de Mgr. Lamotte-Lambert. M. Deydier n'a pas écrit que le P. Marini était hérétique. Affaire du P. Bernard franciscain. 59.

# Volume 660.

La correction des prières de borne à la suppression de St Thomas dans le Confiteor. Il a dit en effet que la Religion chrétienne n'était pas la religion portugaise, mais la religion de Dieu ; mais il n'a pas enseigné cela comme réponse à faire aux magistrats. Affaire du prêtre au mariage invalide. 80.

**2<sup>e</sup> Lettre du P. Marinii à M. Deydier** suivie des 81

remarques de celui-ci. — La première lettre avait peu de jardes et beaucoup de râles. Réponse de M. Deydier. L'appellation de *éry* qu'il lui a donné est fort folle. Précisions de M. Deydier. 81. La dignité épiscopale échappe à la simple bâtonnerie, mais le prêtre religieux est au-dessus du siècle séculier. Exercices et vie des Jésuites. 82. M. Deydier a coutume de mentir et de calomnier les Jésuites, de les accuser d'orgueil, d'ignorance et d'impie. 83. M. Deydier a disposé des mariages valides, il a juré par Calvin. Le P. Marinii ne répondra plus aux lettres de M. Deydier. 84.

**Lettre du P. Marinii aux Chrétiens de Nghe au sujet de l'arrestation de M. Deydier.** — Défense des Jésuites et condamnation des missionnaires français. — Son audience du Bourreau Butek qui s'establit supérieur de tous les chrétiens du Cochinchina. Ceux qui accusent les Jésuites de corruption pèchent mortellement. 85. Jésuites nommés évêques. Des indigences. Ne pas obéir aux provocateurs qui sont ignorants et peu intelligents. De l'accusation préteur de corruption portée contre les Jésuites. Des corrections faites au Confiteor et aux bâtonnées. 86.

**P. Michel des Anges, Augustin, aux Chrétiens.** — 87  
Les prêches indignes disent, avant de confesser, obtenir les pouvoirs du P. Fucity, Jésuite.

**Diplôme pontifical** publié par le P. Fucity 88  
qui nomme le P. Marinii, supérieur des chrétiens du Cochinchina.

**Les Mâtres du Tonkin à la Propagande.** — 89  
Ce plaignent que les Jésuites et leurs chrétiens appellent Mgr. Lamotte-Lambert un faux évêque. 90; M. Deydier, un hérétique transjuge ; les prêches indignes, des hommes dans mauvais. Ils publient que les bulles de Mgr. Lamotte-Lambert sont des bulles supposées, ils battent les gens de l'évêque, pillent et détruisent leurs maisons. Le P. Fucity administre le baptême et les autres sacrements dans l'absence. 91.

**Document réuni par les Sicaires apostoliques contre les Jésuites, avec indication des preuves et témoignages.** — 92

# Volume 660.

Lettres fabriquées ou supposées et autres fausses. 94. Les Jésuites se réclament du Roi de Portugal et des Evêques portugais. Inutilité et danger de ce patronage. 98. Agissements des Jésuites révoqués du Tonkin. 106. Mépris, injures et calomnies des Jésuites contre les Vicaires apostoliques et leurs missionnaires. 110. id. 114. Morale relâchée et commerce des Jésuites. 118. Déobéissance des Jésuites aux ordres du Saint-Siège, contumace, schizmme, etc... 122. Duplicité des Jésuites : ayant l'arrivée des vicaires apostoliques, ils se sont toujours prétendus indépendants de l'Evêque ordinaire. 130. Exclusivité des Jésuites, ils s'opposent à l'entrée au Tonkin des autres missionnaires. 134. Leurs persécutions contre les Evêques et leurs missionnaires. 135. Leurs violences et voies de fait contre divers membres de la Mission. 138. Conduite versatile des P. Jésuites français au Tonkin. 142. Persécutions causées par l'inprudence, le commerce et la mauvaise conduite des Jésuites. 154. Agissements des Jésuites pour empêcher les chrétiens de reconnaître les Vicaires apostoliques et leurs prêtres. 158. Les Jésuites et autres religieux s'opposent à l'institution d'un clergé indigène, sa nécessité. 162. Morale relâchée des Jésuites. 166. Émoignages des Jésuites et autres en faveur des Vicaires apostoliques, de leurs missionnaires et des prêtres indigènes. 170. Chronologie des principaux faits dont il est question dans ce dossier. 174. Déobéissance des Jésuites aux ordres de Rome, leur opiniâtreté, leur refus d'accordement. 178. Vexations des Jésuites contre les Vicaires apostoliques et les missionnaires. 182. Variations des Jésuites au sujet de la juridiction des Evêques portugais. 186. Les Jésuites subdisposent les autorités ecclésiastiques de Goa contre Mgr. Lamothe-Lambert. 190. Notes extravagantes ou appendice au dossier précédent. — Condannations que les Jésuites tentent d'échapper. 194. Les P. J. Ferreyra et Fuchs résistent de se soumettre au décret qui les rappelle. 195. Pernicieux effet du schismme des Jésuites. 198. Les Jésuites révoqués s'entre tiennent par leurs lettres. 199. Retour au Tonkin de 3 Jésuites portugais. Recrudescence du schismme. 203.

Autre Dossier d'accusation contre les Jésuites élaboré par les Vicaires apostoliques avec preuves à l'appui. — Annexe 218  
Séde de trois catéchistes tonkinois, ébus manal, à Rome pour demander le retour des Jésuites au Tonkin. 218. Premières démarches faites auprès de Mgr. Vanneau. 218. Lettre supposée des chuchous de Chanh han. 220. Entrevue du catéchiste Michel Phuong. 221. Moralité du catéchiste Antonius

# Volume 660.

105

222. Lettres de Michel Phuong et de Denis Ly Thanh au P. La Chaide  
 223. Sur une lettre diffusée, ils obtiennent du Pape l'autorisation qu'ils demandaient. 225. Conduite du catholique Antoine de retour à Siam. 226.  
 Michel Phuong, ses aveux. 228. (Par une erreur de pagination, on passe de la page 233 à la page 334). Exclusivisme des Jésuites. 334. leurs accusations, dénonciations, faux témoignages portés contre la mission. 338. Résumé des accusations portées contre les Jésuites dans ce dossier et le précédent avec indication en regard des preuves et des témoignages. 342.

## Questions des Missionnaires du Tonkin sur le Mariage et répondies.

366-  
382

## Observations sur les réponses données aux Missionnaires de Siam, de Manille et du Tonkin.

412.

<sup>1700</sup> Edit du Roi du Tonkin contre la Religion Chrétienne. — La religion portugaise est erronée, déraisonnable, trompeuse. Les rois précédents l'ont prohibée, des indulgences pourtant. Si donc laissez prendre et la suivre encore, c'est pourquoi le Roi l'interdit. De nouveau est chargé tous les magistrats de tenir la main ferme à cette défense. Pénalités : contre les prédictateurs, la sévérité des justes lois ; contre les chrétiens hommes, 50 coups de bâton ; femmes, 50 coups de verges ; pour les deux sexes la tête tranchée ; contre ceux qui reculent les prédictateurs..... Encadrer les églises et tout ce qui servit à la Religion. Les magistrats tiendront un jugement sévèrement. 420.

420.

## Catalogue des Sacrements.

422

## Observations sur l'Anti-mémoire du R.P. Tidal, jésuite, touchant les affaires du Tonkin. (Pièce italienne)

424

1702  
Rome.